

Communication de la Maire sur la rentrée scolaire 2017

L'assurance que chaque enfant trouve à l'école les meilleures conditions de réussite est un facteur essentiel de l'attachement des Parisiens à leur ville. En partenariat et en complémentarité avec les services de l'Education Nationale, la collectivité parisienne porte une ambition d'excellence éducative pour tous. C'est dans cet objectif que de nombreux dispositifs spécifiques sont développés, tels que les professeurs de la Ville de Paris en éducation physique et sportive, arts plastiques et éducation musicale, qui interviennent sur temps scolaire aux côtés des enseignants, ou encore le dispositif action collégiens qui permet aux collèves les plus fragiles de disposer d'adjoints éducatifs pour accompagner et épauler leurs élèves. C'est aussi dans cet objectif que Paris a accompagné la réforme des rythmes éducatifs en mettant en place une offre d'ateliers éducatifs de grande ampleur, gratuite et de qualité pour les écoliers parisiens et qu'elle continue d'innover. Paris veut offrir à chaque enfant une école moderne, accueillante et bienveillante qui l'aidera à s'épanouir, se construire et réussir. L'éducation est une priorité absolue.

A la rentrée, plus de 190 000 jeunes Parisiens ont été accueillis dans l'une des 656 écoles, l'un des 115 collèges ou l'un des 12 lycées municipaux que compte notre ville.

Pour accueillir ces élèves, la mobilisation des élus parisiens, et en particulier des maires d'arrondissement, a permis que la dotation du ministère de l'Education nationale pour Paris soit revue à la hausse. Dans le 1^{er} degré, 8 enseignants supplémentaires ont ainsi participé à la rentrée des classes. Cette dotation a permis de poursuivre l'effort engagé sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (une nouvelle classe de Très Petite Section), et le soutien aux écoles classées en éducation prioritaire (5 postes pour le dispositif « Plus de maîtres que de classes »). Le dédoublement des classes de Cours Préparatoire (CP) dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) est mis en place. 34 classes de CP comptent un effectif de 12 à 13 élèves et 18 classes de CP disposent de deux enseignants par classe à cette rentrée. Cette mesure a néanmoins nécessité le redéploiement de plusieurs postes jusqu'ici dédié au dispositif « Plus de Maîtres que de classe ». La Ville restera donc particulièrement vigilante quant aux conditions d'encadrement de l'ensemble des élèves parisiens et plus spécifiquement aux conditions de remplacement des professeurs, les brigades de remplacement ne devant pas être la variable d'ajustement des effectifs enseignants au détriment des conditions de réussite de tous les élèves.

La Ville se doit d'assurer les meilleures conditions d'accueil et de vie au sein de ses établissements scolaires, en proposant des locaux rénovés, sécurisés et connectés (I). Elle joue également un rôle majeur dans la réussite éducative de tous, en partenariat, cohérence et complémentarité avec l'académie de Paris, tout en concentrant ses efforts sur les plus fragiles (II) et en veillant à associer les enfants aux décisions qui les concernent et à la vie de leur ville (III)

I) ASSURER LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VIE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Pour assurer un cadre de vie et d'apprentissage favorable à la réussite de tous la collectivité parisienne consacrera sur la durée de la mandature 2014-2020 près de 780 M€ pour développer, entretenir et embellir le patrimoine scolaire.

La sécurité des établissements scolaires est un impératif. Dès 2015, la Ville a engagé un vaste plan de sécurisation de ses écoles, collèges et lycées municipaux, et formé ses personnels aux consignes de

sécurité à appliquer. Elle est également fortement mobilisée pour doter ses établissements en équipements numériques, avec un véritable changement d'échelle à l'œuvre.

1) Des locaux scolaires sécurisés et rénovés.

Cette année, la Ville a effectué près de 2 000 opérations de rénovation et d'entretien dans les établissements primaires et secondaires et multiplié les opérations de sécurisation dans les écoles visant à l'installation de visiophones, au rehaussement de grilles, ou à l'opacification de vitrages. Au total, ce sont 51 M€ qui ont été consacrés à ces opérations, soit un budget en augmentation de près de 25% par rapport à l'an dernier, du fait notamment des travaux de sécurisation.

Les travaux d'entretien ont permis de rénover un grand nombre de sanitaires, de cours de récréation, de moderniser des salles de sciences, des réfectoires, de réaliser des travaux d'accessibilité. Les travaux de performance énergétique se poursuivent également visant, dans le cadre du Plan Climat, à réduire de 30% les consommations d'énergie dans le parc municipal. Le projet concerne 240 écoles, pour un montant total de 84M€, et permet notamment de traiter l'isolation intérieure ou extérieure, de rénover les chaufferies, d'installer des capteurs de température et de présence en suivant à distance des performances énergétiques.

Pour compléter les travaux de sécurisation réalisés sur l'ensemble du parc scolaire, les portes des salles de classe des écoles maternelles ont été équipées cet été de targettes permettant de les bloquer facilement en cas de nécessité et un système d'alerte spécifique en cas d'intrusion est en cours d'installation dans l'ensemble des écoles et collèges. Les écoles et les collèges seront tous équipés d'ici aux vacances d'automne. Par ailleurs, deux exercices du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), déclenché en cas d'intrusion notamment, ont été réalisés, avec succès, cette année sur temps scolaire et périscolaire afin de préparer au mieux les enfants et les équipes éducatives à ce type de menaces. Ces exercices seront renouvelés dans les prochains mois, avec un souci constant d'adaptation et d'amélioration de la réactivité de tous. C'est l'objet de la coordination mise en place avec les services de l'Education nationale et de la Préfecture de police qui permet de prendre des décisions conjointes, partagées et communiquées dans les mêmes termes aux personnels de l'Education nationale, aux personnels municipaux dans les écoles et aux personnels de la Préfecture de police .

Au-delà des interventions sur le bâti et de la coordination des acteurs, qui sont un préalable, les comportements et la vigilance des adultes sont bien évidemment essentiels pour assurer la sécurité de tous. Les gardiens et les gardiennes d'école jouent dans ce cadre un rôle déterminant qui a été renforcé sur la période récente, avec des formations aux gestes et consignes de sécurité, affichés dans toutes les loges des écoles, des outils de travail modernisés, avec un accès pour tous à une messagerie et la mise à disposition de téléphones portables. Un nouveau règlement de service, fruit d'une concertation avec les représentants des personnels et des gardiens entrera également en vigueur en janvier 2018. Il réaffirme le rôle central du gardien dans le dispositif global de sécurisation des établissements scolaires et vise à réorganiser leur temps de travail pour qu'ils soient systématiquement présents aux heures de présence des enfants, en contrepartie d'un allègement de leurs obligations le soir, en fin de semaine et pendant les congés scolaires. Ce rôle central des gardiens a été mis à l'honneur le 31 août dernier lors de la remise des insignes de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques à deux gardiennes d'école des 10^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Si l'implication et le comportement exemplaire de ces deux gardiennes ont été salués par cette

distinction, c'est l'ensemble des gardiens et des agents de la Ville travaillant dans les écoles qui est ainsi remercié pour son dévouement et son engagement auprès des enfants.

2) Des établissements scolaires plus connectés

La maîtrise des outils numériques est aujourd'hui un aspect essentiel de la réussite éducative. La Ville et l'académie de Paris sont engagées pour permettre le développement, à l'école et au collège, des pratiques numériques et des nouveaux savoirs indispensables, tels que le codage, avec l'ambition d'en généraliser l'accès. Pour intensifier l'éducation à l'utilisation du numérique et renforcer le partenariat entre les équipes scolaires et périscolaires, les formateurs en Informatique Pédagogique de l'académie de Paris sont désormais installés dans le centre de ressources multimédia de la direction des affaires scolaires. A la rentrée plus de 450 ateliers périscolaires portant sur le codage ou utilisant le numérique comme moyen créatif (image, cinéma, arts numériques...) seront proposés aux écoliers

Cette ambition éducative s'accompagne depuis 2015, d'un effort considérable de la Ville pour équiper les écoles et les collèges de matériel numérique. Ainsi, dans le 1^{er} degré, 8 135 tablettes ont été déployées dans 90% des écoles élémentaires. Dans le second degré, 4 725 tablettes ont déjà été mises à disposition, 4 940 le seront au cours du dernier trimestre 2017. La Ville équipe également ses écoles de tableaux numériques ou vidéoprojecteurs interactifs, plus de 230 sont ainsi installés dans les classes à cette rentrée scolaire.

Au-delà de ces équipements, l'innovation principale de la rentrée 2017 est le lancement, en partenariat avec l'académie de Paris, d'un nouvel Espace Numérique de Travail (ENT), totalement repensé et reconfiguré, dans les collèges parisiens. Ce nouvel outil répond davantage aux besoins des utilisateurs avec lesquels il a été pensé et testé. Son ergonomie, plus simple et plus intuitive, permettra à tous les membres de la communauté éducative d'un collège, ainsi qu'aux parents d'élèves, d'accéder aux informations relatives à la vie scolaire, à des ressources pédagogiques, aux actualités, ainsi qu'à des outils de communication, de partage et de travail collaboratif. L'ENT a ainsi vocation à devenir l'outil de communication interne exclusif de l'établissement mais aussi à permettre une pédagogie innovante grâce à la mise en ligne de ressources directement accessibles aux élèves. Il facilitera également la relation avec les parents.

Cet outil, dans une version adaptée, sera également mis à la disposition de 18 écoles élémentaires volontaires dès cette année. Sous réserve du retour d'expérience et d'usage, la Ville et l'académie de Paris souhaitent généraliser rapidement cet outil dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires. Compatible avec l'ENT du second degré, il facilitera la transition entre l'école et le collège et pourra constituer un « cahier de liaison commun », pour les enseignants et les équipes en charge du périscolaire.

3) La nécessaire évolution de l'organisation de l'administration pour mieux répondre aux besoins.

Pour assurer aux enfants et aux familles un service de qualité et efficient, la DASCO s'est, au cours de ces deux dernières années, profondément réorganisée pour renforcer le pilotage des politiques éducatives, mieux coordonner et accompagner les projets pédagogiques locaux, décrocher les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le premier et le second degré, conformément aux objectifs du Projet Educatif territorial 2016-2019 et aux recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) sur la politique dédiée au périscolaire à Paris.

Concernant la restauration scolaire financée à hauteur de 81 M€/an par la Ville, les relations avec les caisses des écoles sont rénovées et renforcées afin d'atteindre les orientations stratégiques que Paris se fixe, notamment en termes d'alimentation durable. A la suite du travail mené au premier semestre 2017 avec les maires d'arrondissement, présidents des caisses des écoles, et leurs directeurs, de nouveaux cadres conventionnel et de financement, définis par la délibération adoptée par le conseil de Paris de juillet dernier, seront déclinés dans les prochains mois avec chacune des caisses des écoles. Ils permettront de proposer 20 conventions d'objectifs et de financement pour la période 2018-2020 et de mener 20 dialogues budgétaires au terme desquels sera déterminée, pour chaque caisse des écoles selon ses spécificités, la subvention 2018 de la Ville. Les services en charge du lien aux caisses des écoles, dont le rôle est essentiel pour les enfants parisiens et leurs familles avec plus de 19 millions de repas servis chaque année, évolueront pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités de travail.

Depuis l'été 2016, l'inscription obligatoire en centre de loisirs est en place. L'inscription, via le portail *Facil'Familles* ou des bulletins papier est possible à la journée pour les vacances d'été, à la journée ou à la demi-journée pour les petites vacances. Elle est forfaitaire et valable sur toute l'année pour les mercredis après-midi, les familles pouvant cette année désinscrire ou réinscrire leurs enfants sur des périodes élargies. Comparativement à l'été dernier, 85% (70% en 2016) des enfants ont fréquenté un centre de loisirs en étant préalablement inscrits et les parents sont aussi plus nombreux à inscrire leur enfant directement sur le portail *Facil'Familles* (71% des inscriptions), montrant que les familles s'approprient le dispositif. Une évaluation complète, au terme d'un exercice annuel désormais complet, est en cours de réalisation pour évaluer la pertinence d'éventuels ajustements.

Les Cours Municipaux pour Adultes (CMA), se modernisent également. Contribuant à faire de Paris une ville où l'on peut apprendre tout au long de la vie, ces cours permettent à plus de 26 000 personnes de suivre chaque année un parcours d'apprentissage dispensé par la Ville au sein de 120 établissements scolaires, dans des domaines aussi divers que l'apprentissage du français, les arts appliqués, l'artisanat et les métiers d'art, les formations linguistiques ou encore les techniques industrielles. Désormais, les auditeurs peuvent s'inscrire en ligne grâce au compte parisien et le chantier de la dématérialisation des paiements est lancé.

II) UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

La Ville est un acteur éducatif à part entière aux côtés du Rectorat, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) avec qui elle s'est à nouveau engagée, le 1^{er} septembre 2016, pour trois ans, dans un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT). Avec ce projet, la Ville et ses partenaires poursuivent leur mobilisation au service de l'éducation des enfants et des adolescents. De plus, à l'initiative de la Ville, un dispositif innovant, « *Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires* », est lancé cette année avec le Rectorat pour répondre aux problématiques particulières rencontrées par les établissements les plus fragiles.

1) Le PEDT 2016-2019 est mis en œuvre.

Pour mémoire, le PEDT, projet fédérateur et ambitieux, se fixe des objectifs opérationnels :

- Assurer la réussite et l'épanouissement des jeunes parisiens en démocratisant sur l'ensemble du territoire l'accès aux savoirs, à la culture, à la pratique sportive ;

- Permettre aux enfants et aux adolescents de comprendre le monde dans lequel ils évoluent, d'apprendre à apprendre, de développer leur sensibilité au monde et aux choses, de cultiver le plaisir de la curiosité intellectuelle, de se projeter dans l'avenir.

Axe majeur du projet parisien, le renforcement de la coopération des acteurs locaux de l'éducation est à l'œuvre : 5 groupes de travail, associant l'ensemble des partenaires institutionnels et les associations partenaires de l'Ecole, travaillent sur des thématiques très concrètes et élaborent des méthodes et outils à destination des équipes éducatives locales. Avant la fin de l'année 2017, des ressources en ligne seront mises à leur disposition et permettront de mieux identifier les ressources existantes, de conduire des projets adaptés aux territoires, d'enrichir l'offre de formation des personnels municipaux et de développer des formations communes Ville-Rectorat de Paris à l'attention des différents personnels intervenant dans les établissements scolaires.

2) Une organisation inchangée de la semaine scolaire : priorité à la réussite des enfants.

Dès 2013, la Ville a mis en place la réforme des rythmes scolaires visant à organiser les enseignements scolaires sur quatre jours et demi par semaine, dont cinq matinées consécutives, afin de favoriser les apprentissages fondamentaux. Pour accompagner cette réforme, des ateliers éducatifs, gratuits et de qualité, accessibles à tous les écoliers parisiens ont été mis en place par la Ville les mardis et vendredis après-midi. Près de 111 000 enfants en bénéficient chaque semaine. La Ville de Paris a considérablement investi, humainement et financièrement, pour accompagner efficacement cette réforme et favoriser la réussite éducative des enfants.

La mobilisation du très riche tissu associatif parisien et de l'ensemble des personnels municipaux a permis d'aplanir les difficultés initiales inhérentes à toute évolution de pareille ampleur, pour parvenir à un dispositif de qualité. L'ensemble des évaluations réalisées en atteste, qu'il s'agisse de celles des élus parisiens dans le cadre de la MIE du conseil de Paris dédiée à la politique du périscolaire conduite l'an dernier, ou de celle des familles parisiennes, qui se sont déclarées très majoritairement satisfaites de l'offre éducative et des conditions d'accueil de leurs enfants.

Paris continuera de faire le choix de l'intérêt de l'enfant, en cohérence avec ses valeurs et priorités, sanctuarisant les moyens et efforts qu'elle consacre à la réussite de tous. Les élèves parisiens continueront à bénéficier de l'organisation mise en place en 2013, conformément au PEDT 2016-2019, sans évolution de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles. Cette organisation, aujourd'hui stabilisée, sera encore renforcée et améliorée.

La professionnalisation des équipes périscolaires, un des axes majeurs du PEDT, se poursuit avec par exemple plus de 300 thèmes différents pour les stages de formation proposés cette année, des modules dédiés pour permettre aux agents de préparer les concours d'Animateurs des Administrations Parisiennes (AAP), d'adjoint d'animation et d'action sportive (AAAS), d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) ou d'Agent Technique des Ecoles (ATE). 960 agents en ont bénéficié. La direction des affaires scolaires a souhaité également doter l'ensemble des personnels d'animation titulaires d'un socle commun de connaissances. Dans ce cadre, un parcours spécifique dédié aux encadrants de la filière animation a été lancé en 2016 et se poursuit en 2017.

93 Responsables éducatifs Ville (REV) ont été recrutés, conformément à l'engagement de mettre en place un REV par école d'ici 2020. Le projet d'école des métiers de la DASCO est lancé. Elle sera installée au 22 rue Gabriel Lamé, dans le 12^e arrondissement et formera à l'ensemble des métiers de

la direction, qu'il s'agisse de la filière éducative, de celle relative à l'entretien des écoles et à leur fonctionnement ou à l'encadrement des équipes. Une réflexion est en cours sur les formations diplômantes de valorisation des acquis de l'expérience que l'école souhaite proposer en priorité.

L'offre d'ateliers périscolaires, dont la pertinence et la qualité éducatives ont été reconnues dans le PEDT, a été renouvelée. Un nouveau marché et un nouvel appel à projets ont permis de sélectionner plus de 300 prestataires, essentiellement associatifs, pour animer ces ateliers en complément de ceux proposés par les équipes d'animation de la Ville. Pour intégrer encore davantage la dimension locale, l'appel à projets a été ciblé sur la mise en place d'ateliers annuels, localisés sur une école ou un groupe scolaire identifiés, co-construits avec l'équipe d'animation, sur une thématique définie en fonction des besoins locaux. Plus de 2 800 nouveaux ateliers seront ainsi proposés aux enfants dès cette rentrée autour de la thématique de l'éveil en maternelle et en élémentaire autour des arts du spectacle, de l'image, du cinéma et des arts numériques, des arts plastiques et des loisirs créatifs ; des sciences et techniques, de la découverte des civilisations, du patrimoine et des langues, de l'environnement et de la prévention.

3) le développement des partenariats éducatifs.

Au-delà de l'offre proposée par les ateliers périscolaires des mardis et vendredi, la Ville renforce ses partenariats éducatifs avec de nouveaux acteurs institutionnels ou associatifs pour favoriser l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique, sportive ou scientifique. C'est ainsi que la Ville continue de développer le programme « *l'Art pour Grandir* » qui permet aux enfants et aux adolescents de 260 écoles maternelles et élémentaires, de 230 centres de loisirs, et des 115 collèges de bénéficier d'activités culturelles et artistiques (projections de films, sorties au musée et réalisations artistiques en écho aux collections des musées partenaires, initiation à la photographie, résidences d'artistes dans les collèges...) proposées par 90 établissements culturels et associations.

Depuis l'année scolaire 2016/2017, un nouveau partenariat culturel a également été mis en place avec les conservatoires municipaux qui proposent un parcours de sensibilisation musicale à destination des élèves de cours préparatoire (CP). Organisé en collaboration avec le Rectorat de Paris, ce parcours vise à enrichir l'enseignement artistique et culturel délivré par les professeurs des écoles et les professeurs de la ville de Paris en éducation musicale. Il s'organise autour de 3 axes : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance musicale et la pratique de l'instrument. Au cours de l'année scolaire 2016/2017, plus de 60% des enfants de CP ont bénéficié d'au moins une offre du parcours de sensibilisation musicale, soit un peu plus de 10 000 élèves sur les 17 000 scolarisés en CP. 100% des élèves de CP en bénéficieront au cours de l'année scolaire 2017/2018.

L'opération *l'Espace dans ma ville*, portée par le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et Planète Sciences, à laquelle la Ville participe cette année pour la première fois, mérite également d'être signalée. Pendant les vacances d'automne, le centre de loisirs Tanger dans le 19^e arrondissement, accueillera un « village d'animations scientifiques ». Environ 300 enfants âgés de 8 à 14 ans, issus des quartiers prioritaires, pourront construire leurs systèmes solaires, leurs microsatsellites et découvrir les constellations à travers un planétarium géant. En guise de restitution finale, les enfants feront décoller du stade Pershing, situé au bois de Vincennes, des micro-fusées et organiseront une course de robots-martiens, spécialement créés pour l'occasion. Elle marque ainsi la volonté de la Ville de participer au renforcement de la culture scientifique des Parisiens dès le plus jeune âge.

3) « Tous mobilisés » pour les écoles et les collèges prioritaires.

A l'image du territoire parisien, riche de sa diversité mais présentant des disparités importantes en termes d'égalité, certains établissements scolaires parisiens cumulent des difficultés qui engendrent chez les parents, les élèves mais aussi chez les adultes qui y travaillent, un sentiment d'exclusion, voire d'abandon. Etablissement scolaire enclavé, difficultés scolaires importantes, conditions de travail difficiles, déséquilibre en termes de mixité sociale ou lien distendu avec les familles, tous ces éléments constituent autant de facteurs de fragilité auxquels l'action traditionnelle des pouvoirs publics ne répond que de manière imparfaite. C'est pourquoi, la Ville a décidé de lancer en partenariat avec le Rectorat de Paris, une nouvelle méthode d'intervention visant à mobiliser toutes les énergies pour apporter des réponses rapides et coordonnées aux besoins exprimés par la communauté éducative. Ce dispositif « *Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires* » concerne 14 établissements scolaires (11 écoles et 3 collèges) : le groupe scolaire Lamoricière (12^e) ; l'école Franc-Nohain (13^e) ; l'école 188 Alesia (14^e) ; le groupe scolaire Bessières (17^e) ; l'école Poissonniers (18^e) ; l'école Cheminets (19^e) ; le groupe scolaire Le Vau (20^e), le collège Daniel Mayer (18^e) ; le collège Georges Méliès (19^e) et le collège Pierre Mendès-France (20^e).

Cette démarche participative, s'appuie sur une large concertation avec tous les acteurs locaux (communauté éducative, parents d'élèves et élèves, agents, associations,..) afin d'établir un diagnostic partagé et d'identifier les besoins de chaque établissement et de son environnement.

La concertation engagée au printemps a ainsi permis de construire un plan d'actions pour chaque établissement, traitant de sujets variés, tels que l'amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil, du climat scolaire, l'accompagnement des équipes enseignantes et d'animation, l'insertion de l'école ou du collège dans son environnement, les relations avec les familles.

Les premières actions ont été réalisées dès cet été. Par exemple, la communauté éducative et les élèves du collège Pierre Mendès France (20^e) disposent pour cette rentrée d'une nouvelle salle polyvalente, d'un réfectoire et de 2 salles d'EPS rénovées. Un espace polyvalent peut désormais accueillir à la fois les enfants et les parents à l'école Cheminets (19^e). Les élèves de l'école Poissonnier (18^e) ont fait leur rentrée dans des classes repeintes et le bureau de la vie scolaire du collège Georges Méliès (19^e) a été réaménagé.

La mise en œuvre des plans d'actions sera poursuivie à la rentrée et au cours de l'année. Les liens avec les associations d'aide à la parentalité seront par exemple renforcés au groupe scolaire Bessières (17^e). L'accompagnement des parents pour les démarches administratives, notamment les demandes de bourse, sera développé à l'école Poissonniers (18^e). Des projets pédagogiques et culturels, seront développés, tels par exemple une chorale et un orchestre à l'école Lamoricière (12^e), la création d'un pôle musique à l'école Franc-Nohain (13^e) ou encore la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur du collège Georges Méliès (19^e). Les collèges pourront s'appuyer sur le dispositif « *Paris Collèges Familles* », aujourd'hui en place dans 18 collèges pour toucher les parents les plus éloignés de l'institution scolaire

Aux côtés de la Ville, le Rectorat s'engage notamment à œuvrer au maintien, dans la durée, des équipes enseignantes et de direction afin de répondre aux très fortes demandes de stabilité des équipes exprimées par les participants aux réunions de concertation et à développer les actions de formation et d'accompagnement des enseignants.

Chaque plan d'actions sera suivi et complété au fur et à mesure de sa réalisation, dans le cadre de restitutions collectives. Outre les établissements concernés cette année, cette mobilisation posera un cadre qui permettra par la suite de tirer profit de la dynamique engagée pour répondre aux mieux aux besoins des établissements les plus fragiles.

4) Assurer la mixité sociale et lutter contre le décrochage scolaire dans les collèges

Les spécialistes de l'éducation et les enquêtes internationales de type PISA ont depuis longtemps démontré la corrélation entre réussite scolaire et mixité sociale. Dans l'exercice de sa compétence de sectorisation des établissements scolaires, la Ville, est l'une des garantes de la mixité dans les établissements scolaires.

En janvier 2017, le Conseil de Paris a voté une délibération ayant pour objet une modification de la sectorisation des collèges dans les 11^e, 14^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements. Cette modification, définie en concertation avec les mairies d'arrondissement et les communautés éducatives concernées, entre en vigueur à cette rentrée. L'objectif est faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque secteur et de les adapter aux évolutions démographiques mais aussi de renforcer la mixité dans les établissements touchés par des phénomènes de ségrégation sociale et scolaire.

C'est dans ce cadre que la Ville met en œuvre cette année, 3 nouveaux secteurs multi-collèges rendus possibles par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Deux arrondissements ont été retenus : le 18^e arrondissement pour deux sites "multi-collèges" constitués d'une part des collèges Gérard-Philipe et Marie-Curie et d'autre part des collèges Antoine-Coysevox et Hector-Berlioz, et le 19^e arrondissement pour un site "multi-collèges" constitué des collèges Edouard-Pailleron et Henri-Bergson.

Cette nouvelle sectorisation s'accompagne de moyens supplémentaires de la Ville et du Rectorat. Les élèves des secteurs « multi-collèges » bénéficient d'effectifs allégés à 25 élèves par classe au maximum et d'options supplémentaires, notamment pour les langues. Les effets des secteurs multi-collèges sur la sociologie et l'attractivité des collèges concernés seront évalués.

En complément de ce travail sur la sectorisation des établissements, la Ville intervient dans les collèges pour lutter contre le décrochage scolaire grâce notamment au dispositif « Action collégiens ». Dans les collèges concernés, un adjoint éducatif accompagne les élèves les plus fragiles (200 élèves en moyenne par établissement). Il leur propose un accompagnement scolaire individualisé, des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que des week-ends et des séjours pendant les vacances. 5 nouveaux collèges bénéficient d'« Action collégiens » à cette rentrée portant à 39 le nombre d'établissements où le dispositif est implanté.

En parallèle, la Ville continue de soutenir les projets des collèges qui participent à renforcer la cohésion, permettent d'ouvrir le collège sur l'extérieur et d'enseigner autrement. Une attention particulière est portée aux projets des collèges favorisant l'ouverture sur le quartier avec la mobilisation de partenaires locaux, d'écoles de secteur et d'acteurs associatifs et institutionnels. En 2016, Paris a ainsi financé 983 projets dans 115 collèges pour un budget de 1,4M€.

III) DES JEUNES PARISIENS ACTIFS ET ACTEURS DE LEUR VILLE

L'éducation à la citoyenneté doit s'incarner dans des projets concrets qui permettent aux plus jeunes de s'exprimer et d'intervenir sur leur environnement direct. Nous devons faire toute sa place à notre jeunesse, qui a soif de participer à la vie de notre ville, et l'accompagner dans l'apprentissage d'une citoyenneté active et émancipatrice, soucieuse des autres. On relève par exemple que plus de 4 000 enfants de CM2 ont participé aux formations au secourisme à l'occasion de la journée « Tous les jeunes ont du cœur ». C'est également avec cette volonté d'associer les enfants aux décisions qui les concernent directement que cette année encore, la Ville a organisé le *Budget participatif des écoles et des collèges* et mis en œuvre le programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Enfin, parce que la connaissance du passé est un préalable pour se projeter dans l'avenir, la Ville a également noué des partenariats avec des lieux de mémoire et d'histoire afin de transmettre aux enfants et aux adolescents notre patrimoine historique et culturel.

1) Le budget participatif des écoles et des collèges

Pour la deuxième année, les élèves des écoles élémentaires et des collèges ont pu voter dans le cadre d'un budget participatif dédié, pour des projets innovants ou susceptibles d'améliorer leur cadre de vie et leurs conditions d'apprentissage. Comme l'an passé, mais de façon plus massive encore les enfants de près de 300 écoles élémentaires et de 65 collèges ont expérimenté le débat démocratique.

80 % des projets votés au printemps 2016 ont été mis en œuvre avant la fin de l'année scolaire 2016/2017 et 90 % l'ont été à l'occasion de cette rentrée scolaire. Les quelques projets restants, plus lourds techniquement, seront finalisés d'ici la fin de l'année 2017.

Au total, ces projets représentent un investissement important pour l'équipement des écoles et collèges avec notamment la dotation de 3 310 tablettes numériques, 680 robots, 655 vidéoprojecteurs, 491 ordinateurs portables pour 172 écoles, l'installation de 19 murs d'escalades, l'acquisition de 260 vélos pour 13 écoles, ou encore l'installation de 12 kits de sonorisation.

Pour l'édition 2017, le dispositif proposait 20 projets au choix des enfants des écoles élémentaires et 16 projets au choix des collégiens, sur les thématiques suivantes : une école et un collège de l'expérimentation, une école et un collège numériques, une école et un collège sportifs, une école et un collège agréables.

Le choix des écoliers s'est encore une fois majoritairement porté sur l'école numérique avec 122 projets retenus, avec un axe fort pour la classe robotique qui permet une initiation à la programmation informatique ainsi que sur la classe mobile et sa dotation en tablettes tactiles. Les projets sportifs ont également fortement attiré les enfants avec un total de 82 projets dont notamment l'installation d'équipements multisports, de murs d'escalade,. Pour les collèges, la très grande majorité des votes s'est portée sur le collège numérique (35 collèges) et le collège agréable (25 collèges). La mise en œuvre sera lancée début 2018, dans l'objectif de finaliser l'installation de tous les projets avant la fin de l'année scolaire.

2) Le programme d'accompagnement des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La dimension éducative d'une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est essentielle dans la mesure où elle doit laisser un héritage. Aussi, un programme d'accompagnement de la candidature de Paris a été proposé aux enfants et aux adolescents tout au long de l'année scolaire 2016/2017 et une convention a été signée en février dernier entre la Ville de Paris, l'académie de Paris et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) pour encourager l'accès à la pratique sportive.

Ainsi, dans le cadre de ces engagements, un réseau d'établissements a été constitué sur l'ensemble du territoire pour permettre aux élèves sportifs de suivre un double cursus scolaire et sportif du collège au lycée. Après le réseau lancé l'an dernier sur l'ouest de Paris autour du lycée Camille Sée (15^e), trois nouveaux réseaux sont mis en place à la rentrée : dans le sud autour de la cité scolaire François Villon (14^e), dans l'est autour de la cité scolaire Henri Bergson (19^e), et dans le nord autour du collège Boris Vian et du lycée Honoré de Balzac (17^e).

Chaque élève de CM2 a reçu une mallette pédagogique sur l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques réalisée par la Ligue de l'enseignement afin de travailler le sujet avec les enseignants.. Chaque collège en a également été doté pour les classes de 3^{ème}. Des tournois de découverte multisports ont été organisés dans les centres de loisirs durant les vacances de printemps dans la quasi-totalité des arrondissements permettant à plus de 4 000 enfants de découvrir de nouveaux sports et d'être sensibilisés aux valeurs olympiques.

Les semaines sportives, organisées sur temps scolaire et animées par les professeurs de la Ville de Paris en éducation physique et sportive, ont permis à près de 6 700 écoliers de découvrir un sport olympique. Un tournoi, lors duquel la pratique handisport a été mise à l'honneur, associant des élèves de CM2 et de 6^{ème} Parisiens et Séquano-Dionysiens, a également été organisé afin de renforcer les liens entre les deux territoires qui seront directement concernés par l'accueil de l'évènement.

Une classe de découverte olympique et des séjours organisés par « Action Collégiens » sur le thème des Jeux ont également été proposés aux enfants et aux adolescents leur permettant notamment de découvrir le musée de l'olympisme de Lausanne.

Dans le cadre du projet « Objectif photo » qui propose aux enfants des centres de loisirs, accompagnés de photographes professionnels, de découvrir et pratiquer la photo, les enfants ont travaillé sur l'univers sportif. Enfin, 1 500 élèves et 300 collégiens Parisiens et Séquano-Dionysiens ont été associés aux journées de promotion de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques organisées les 23 et 24 juin. Ce programme a vocation à être pérennisé afin de préparer la génération 2024 à vivre, comme sportifs ou supporters, les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

3) Transmettre la mémoire et faire découvrir notre patrimoine culturel aux enfants parisiens.

Afin d'accompagner les jeunes parisiens dans leur travail sur l'histoire, la mémoire, la citoyenneté, leur permettre de développer leur esprit critique, de s'approprier les valeurs de la République, la Ville a noué cette année et pour 3 ans un partenariat avec le Mémorial de la Shoah. Dans la continuité des actions pédagogiques qu'il conduira sur temps scolaire à travers des visites, des expositions et des rencontres avec d'anciens déportés, le Mémorial proposera aux équipes périscolaires un programme destiné aux enfants de 8 à 14 ans. Ce programme sera décliné en cinq

volets : une sensibilisation des enseignants et des équipes d'animation ; l'organisation de visites guidées et commentées du Mémorial ; la création d'ateliers pédagogiques adaptés ; la création et/ou la mise à disposition d'expositions pédagogiques itinérantes et la visite de sites historiques tels que le camp de Drancy et la gare de Bobigny.

Les enfants ont également participé à un projet pédagogique avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration organisé sur temps scolaire dans le cadre du dispositif « Classes à Paris » et un partenariat élargi est en cours de construction avec l'Institut des Cultures d'Islam afin de permettre aux centres de loisirs de visiter les expositions et d'avoir accès aux ressources pédagogiques mises à disposition des classes et des enseignants.

L'école comme lieu d'apprentissage, facteur d'intégration mais aussi comme promesse d'un égal accès à un savoir qui instruit, qui émancipe et qui permet l'insertion dans la société est donc plus que jamais notre priorité.

A tous ceux qui la font vivre, personnels de la DASCO, personnels des caisses des écoles, enseignants, directeurs d'école, principaux de collège, proviseurs de lycée, personnels administratifs et techniques de l'Education nationale, et dont je salue l'engagement pour la réussite des plus de 190 000 élèves accueillis dans les établissements parisiens, je souhaite une année scolaire réussie.